

Gimone : un nouveau Plan d'Action Territorial (PAT) au service de la qualité de l'eau

Classé en captage Grenelle, le captage de Beaumont de Lomagne a fait l'objet d'un plan d'action volontaire de reconquête de la qualité des eaux de 2009 à 2012. Les résultats des actions menées par les organismes agricoles en lien avec les agriculteurs ont été encourageants. La mobilisation des acteurs du territoire de la Gimone a permis de lancer une dynamique d'évolution des pratiques (acquisitions de matériels permettant une moindre utilisation d'intrants, amélioration du poste de travail, engagements MAET...) et de gestion territoriale (protection des berges, aménagement du parcellaire par la plantation de haies...).

Dans la dynamique de ce plan d'action, les structures impliquées sur le territoire (organismes agricoles, collectivités...) ont élaboré un nouveau plan d'action. Ce second plan d'action 2016-2020 a pour objectif d'assurer la compatibilité entre les résultats technico-économiques des exploitations agricoles et la préservation durable de la qualité de l'eau en travaillant sur trois axes : la diminution des risques érosifs et des risques de pollutions par les produits phytosanitaires et par les nitrates.

Le Plan d'Action Territorial (PAT Gimone II) a été validé en comité de pilotage le 3 novembre 2015 et ensuite par l'Agence de l'Eau, co-financier du projet, le 4 décembre 2015.

Le Syndicat des Eaux de Beaumont de Lomagne a délégué l'animation du PAT Gimone II aux Chambres d'agriculture du Gers et du Tarn-et-Garonne. Coop de France Midi-Pyrénées est associé à l'animation sur le volet agricole.

Le territoire du PAT...

Le territoire du PAT Gimone II possède une superficie de 38 922 hectares. Les 2/3 de la superficie sont situés dans le département du Gers.

775 exploitations sont concernées dont 638 sur un zonage prioritaire défini. Ces zonages

correspondent à des bassins versants prioritaires pour les enjeux pollutions diffuses ou les enjeux érosion/ruissellement. Ils définissent notamment l'accès prioritaire au conseil personnalisé et aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Plus d'accompagnement pour les agriculteurs...

Pour accompagner les agriculteurs, de nombreuses structures se sont impliquées dans la mise en oeuvre des actions sur le territoire : les Chambres d'agriculture 32, 82 et 31, les coopératives et négociants du territoire, les FD-CUMA, la FRAB, l'ADASEA32, Arbres et Paysages 32, les syndicats de rivières... Un important travail de coordination a été conduit de façon à proposer des solutions construites collectivement et cohérentes sur l'ensemble du territoire.

Les principales actions proposées par les structures de conseil

- Le conseil global individuel qui comprend un diagnostic d'exploitation complet, suivi de propositions sur chaque thématique (fertilisation, phyto, érosion) et d'un accompagnement personnalisé par un conseiller sur les 5 années du PAT. L'agriculteur pourra choisir sa structure de conseil parmi les structures locales partenaires.
- L'animation collective en groupe d'agriculteurs sur les techniques alternatives et les leviers agronomiques, au travers de plusieurs rencontres annuelles.
- Le développement de l'agriculture biologique par la sensibilisation puis l'accompagnement pluriannuel des exploitations.

Des MAE pour accompagner le plan d'action

Dans le territoire éligible, les agriculteurs pourront souscrire des MAE pour mettre en oeuvre des pratiques plus favorables et bénéficier d'un soutien financier.

Type de MAEC proposées à partir de 2017	Zonage	Montant de l'aide (euros/ha)
Entretien des haies, ripisylves, bosquets, mares, fossés	Zone à enjeux pollutions diffuses et érosion/ruissellement Priorité aux zones cumulant les deux enjeux	Plus de précision auprès des Chambres d'Agriculture
Création de couverts herbacés (bande enherbée ou parcelle entière enherbée)	Zones à enjeux pollutions diffuses et érosion/ruissellement Priorité aux zones cumulant les deux enjeux	177,36
Amélioration des jachères	Zones à enjeux pollutions diffuses et érosion/ruissellement Priorité aux zones cumulant les deux enjeux	128,53
Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements HERBICIDES et HORS HERBICIDES sur grandes cultures	Zones à enjeux pollutions diffuses	158,95
MAEC système grande culture	50% des surfaces de l'exploitation situées dans des zones à enjeux pollutions diffuses et érosion/ruissellement	166,75
MAEC système polyculture-élevage "Ruminants avec dominante céréales"	50 % des surfaces de l'exploitation situées dans des zones à enjeux pollutions diffuses et érosion/ruissellement	62,52
MAEC système polyculture-élevage "Granivores avec dominante céréales"	50 % des surfaces de l'exploitation situées dans des zones à enjeux pollutions diffuses et érosion/ruissellement	166,75

D'autres aides directes, telles que les aides aux investissements matériels ou les aides à la conversion en agriculture biologique sont priorisées sur le PAT et disponibles dès 2016 et jusqu'en 2020.

Plusieurs réunions d'informations sont organisées pour

vous présenter plus en détail les actions, les :

• **Mardi 14 juin, de 9h30 à 12h30** à la salle des fêtes d'Esparsac (82), animée par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne

• **Vendredi 10 juin de 14h00**

à **17h00** à la salle du cinéma de Gimont (32), animée par la Chambre d'Agriculture du Gers

• **Mercredi 15 juin de 9h30 à 12h30** à la salle des fêtes de Labrihe (32), animée par la Chambre d'Agriculture du Gers.

Deux dates à retenir pour les animations collectives sur le PAT

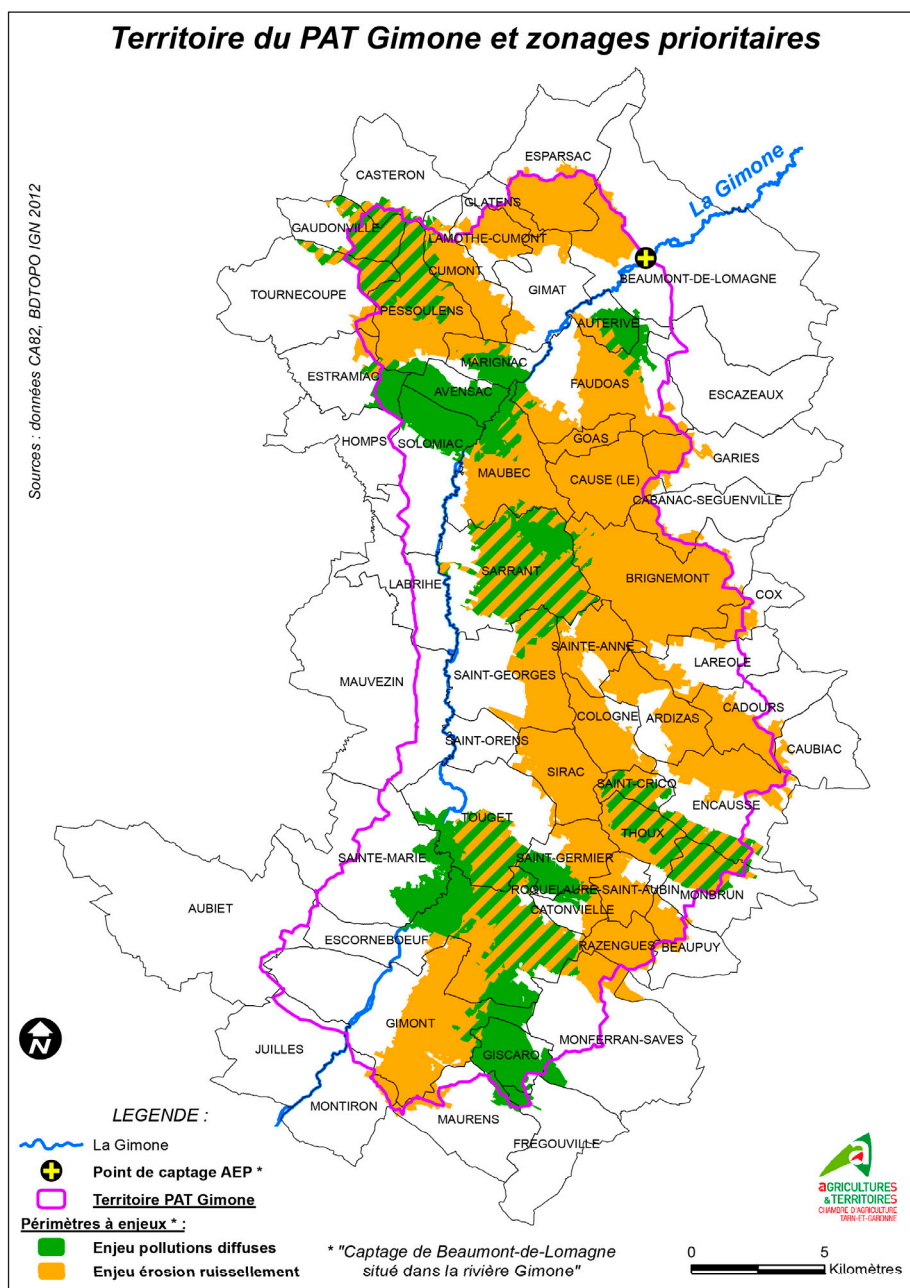
Mardi 31 mai
de 14 h 00 à 17 h 00
chez M. RINALDI, EARL du PRADET,
à MARIIGNAC (82)

Les thématiques abordées

- Connaissance des adventices pour une meilleure gestion
- Témoignage d'un agriculteur engagé en MAET (2008-2012)
- Démonstration de matériel (herse étrille, bineuse)

Mercredi 8 juin
de 9 h 00 à 17 h 00
chez M. KORCZYK
à SARRANT (32)

Matin : Présentation des techniques de désherbage mécanique
Après-midi : chez Gilles Korczyk, au village de Sarrant : démonstrations de matériels de désherbage mécanique.



Pour plus d'informations et inscriptions : Chambre d'agriculture du Gers - Services Techniques - Eva Deschamps ou Alexandre Sansonnette au 05.62.61.77.13.

